

Résolution du Bureau National du SNUDI-FO des 4 et 5 avril 2024

La résolution du BN s'inscrit dans celle de la CEF réunie les 3 et 4 avril et dans celle du CCN réuni les 27 et 28 mars 2024.

Non à l'économie de guerre !

Le BN condamne, avec le CCN, les propos d'E. Macron sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine. Il partage la position du CCN : « *Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d'armes. (...) FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. Force Ouvrière s'inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats.* »

Avec la CEF, le BN invite tous les syndicats départementaux à prendre position dans toutes les instances pour le cessez-le feu immédiat et permanent à Gaza et en Ukraine, pour l'arrêt des bombardements à Gaza, la levée du blocus de Gaza, l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, l'arrêt des livraisons d'armes à tous les belligérants. Elle les engage également à participer aux mobilisations pour le cessez-le-feu à Gaza et à faire remonter à la fédération leur action en ce sens.

Organisons partout les réunions syndicales, discutons partout de la question du blocage, de la grève pour gagner !

Les 650 suppressions de postes imposées dans le premier degré ont abouti à des centaines de fermetures de classes. Des mobilisations se sont organisées, souvent avec les parents voir à l'initiative de parents avec par exemple des opérations « écoles désertes ». Dans le sillage de la mobilisation des personnels de Seine-Saint-Denis, en grève depuis la rentrée du 26 février pour obtenir les moyens nécessaires et le retrait du « choc des savoirs », se sont multipliées en région parisienne et dans d'autres départements des manifestations significatives regroupant des milliers de personnels et de parents.

Même si la mobilisation contre le « choc des savoirs » reste davantage saisie par les personnels du second degré, en particulier au collège compte tenu du chaos que déclencheront les groupes de niveau, le BN a pris connaissance de la lettre du DGRH au recteur (cf. communiqué)

Ainsi, la mise en place du « choc des savoirs » et des groupes de niveau n'est pas seulement un tri social, c'est aussi le prétexte pour détruire les statuts des enseignants et avancer vers la mise en place d'un corps unique ! Les personnels du premier degré sont donc tout à fait concernés.

Le BN réaffirme son exigence du retrait du « choc des savoirs », revendique l'abrogation de l'arrêté du 17 mars qui instaure notamment les groupes de niveau. Le BN réaffirme le respect de la liberté pédagogique des professeurs.

Le BN mandate le SN pour rédiger un document sur les conséquences du « choc des savoirs » pour les PE.

Dans les écoles, il y a chaque jour des milliers de classes non remplacées et le chaos provoqué par l'inclusion systématique et forcée s'amplifie. Le gouvernement bloque toute perspective d'augmentation des salaires.

Le BN invite les syndicats départementaux à réunir les personnels pour discuter et se saisir de la mobilisation pour le retrait du « choc des savoirs » pour faire valoir toutes les revendications :

- annulation des fermetures et de création des postes nécessaires,
- création des postes de remplaçants formés, sous statut de la fonction publique en nombre suffisant pour assurer le nécessaire maintien de la continuité du service public d'éducation
- création des postes spécialisés, défense des établissements sociaux et médico-sociaux et création des places nécessaires

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie ! Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (28,5%) ; abandon du Pacte.

Le BN invite les syndicats départementaux à informer de ce qui se passe dans les secteurs déjà mobilisés pour entraîner, donner confiance, en se servant notamment des notes d'infos du syndicat national et de la fédération et à discuter partout de la question du blocage et de la grève pour gagner !

Le BN se félicite des termes de l'appel à la grève du 2 avril. Il se félicite que la fédération œuvre dans toutes les réunions intersyndicales pour tenter d'obtenir l'unité sur les revendications et de les arracher par la grève jusqu'à satisfaction et sa reconduction décidée dans les AG et à tous les niveaux.

Poursuivre la mobilisation en défense de l'enseignement spécialisé contre l'inclusion scolaire systématique et forcée ! Non à l'externalisation des classes des ESMS !

Lors du Conseil Supérieur de l'Education du 3 avril 2024, le ministère a mis à l'ordre du jour un décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui a pour objet de généraliser l'externalisation des classes de ces établissements dans les écoles.

Le BN se félicite que lors du CSE du 3 avril, ce texte ait été majoritairement rejeté (Contre : FO, FSU, CGT, FCPE ; abstention : UNSA, SUD ; Pour : CFDT)

Le BN mandate le SN pour solliciter les autres organisations syndicales et la FCPE qui ont voté contre le décret sur les ESMS pour proposer un communiqué commun dans un cadre fédéral.

Le BN invite les syndicats départementaux à poursuivre et amplifier la campagne en défense de l'enseignement spécialisé en réunissant les personnels sur la base de nos revendications et en multipliant les motions et les prises de position de ce sens, en utilisant notamment le communiqué commun FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO, FAGE-FO.

Non à la « licence spéciale PE » qui remet en cause l'accès au concours ! Oui au recrutement à BAC+3 avec une licence disciplinaire et une véritable formation professionnelle sous statut !

Les éléments préparatoires qui commencent à circuler concernant le projet de réforme de la formation initiale des enseignants sont inquiétants. La mise en place d'une licence spécifique pour les PE et qui remettrait en cause l'égalité d'accès au concours ne répond pas à nos revendications. Le BN réaffirme sa revendication d'abandon de la masterisation et d'abrogation de la réforme Blanquer de la formation des enseignants et des concours d'enseignement, elle revendique l'égalité d'accès aux concours d'enseignement pour tous les étudiants de licence et le recrutement au niveau BAC+3 pour les enseignants avec une véritable formation professionnelle par l'Etat employeur sous Statut.

Proposition de loi Rilhac 2 : Non à la transformation de l'Ecole de la République en une multitude d'établissements autonomes

Après avoir imposé la loi du 21 décembre 2021 instaurant notamment pour les directeurs « une délégation de compétences de l'autorité académique », leur attribuant une « autorité fonctionnelle » et conférant un rôle décisionnaire aux conseils d'école, la députée Rilhac est à l'origine d'une proposition de loi pour transformer l'Ecole de la République en une multitude d'établissements autonomes.

Avec sa proposition de loi, la députée Rilhac projette de liquider l'Ecole publique laïque et républicaine pour la transformer en une multitude d'établissements autonomes (sur le plan administratif, budgétaire, pédagogique et éducatif comme les établissements du 2nd degré), pouvant regrouper plusieurs écoles, soumis à toutes les pressions locales via notamment les PEDT chers à l'ex-ministre Peillon.

Cette proposition de loi s'inscrit dans la droite ligne des EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) ou des EPSF (établissements publics des savoirs fondamentaux) qui n'ont pas été mis en place suite à la mobilisation des personnels.

Le BN du SNUDI-FO exige l'abandon immédiat de la proposition de loi « créant le statut d'établissement public local d'enseignement primaire ».

Le BN réaffirme ses revendications sur la direction d'école :

- L'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application ;

- Le maintien du décret de 1989 sur la direction d'école ;

- La satisfaction des revendications concernant la direction d'école : augmentation des décharges, aide administrative statutaire dans chaque école, 100 points d'indice pour tous les directeurs...

AESH

Le BN invite les syndicats départementaux à se saisir des démarches proposées par la fédération pour la demande de la prime REP/REP+ rétroactive tout en proposant l'adhésion à FO.

Il alerte aussi sur la gestion des journées de fractionnement et sur la problématique de l'absence de subrogation (cumul paie et indemnités journalières de la sécurité sociale en cas d'arrêt maladie) et invite les syndicats départementaux à faire remonter les situations problématiques.

PsyEN EDA

Le vendredi 15 mars dernier, les résultats d'admissibilité au concours externe des PsyEN EDA ont été rendus publics et sont édifiants : 91 admissibles pour 130 places !

Ces résultats, conjugués avec les 50 places non occupées lors des 2 dernières années, vont aggraver le manque de PsyEN EDA sur le terrain et leurs conditions de travail, déjà impactées par l'inclusion scolaire systématique et forcée.

Dans le même temps, le Ministère envisage d'externaliser les missions et les personnels de santé, dont les PsyEN EDA, aux départements :

- adoption du Sénat, le 20 mars, d'un texte sur le transfert de la compétence « médecine scolaire » de l'Etat aux départements volontaires

- rapport de l'IGAS-IGESR, en juin 2023, qui préconise la création d'un service regroupant INFENES/ASS/PSYEN et médecin sous l'autorité du DASEN, modifiant ainsi l'autorité hiérarchique de certains personnels.

Le BN a pris connaissance de la motion adoptée à la RIS visio le mardi 2 avril pour laquelle 41 PsyEN EDA de France étaient inscrits.

Le BN du SNUDI-FO invite les syndicats départementaux à la faire connaître auprès des PsyEN EDA et à les réunir pour décider des actions à mener pour obtenir satisfaction sur ces revendications.

Le BN mandate le SN pour porter ces revendications au Ministère.

Rythmes scolaires

96% des communes sont revenues à 4 jours, en particulier grâce à la mobilisation organisée par Force Ouvrière. Dans les communes où les 4 jours et demi sont maintenus, les personnels continuent de s'organiser avec le SNUDI-FO, parfois en intersyndicale. Ainsi, en Gironde, après la réussite de la 1^{ère} journée de grève jeudi 28 mars où plus de 200 enseignants étaient en grève et 21 écoles fermées, la grève mardi 9 avril se construit pour obtenir le retour à 4 jours dès la rentrée 2024 à Bègles, Créon, Lormont et Mérignac. Le BN se félicite de l'organisation avec le SNUDI-FO 33 de ces mobilisations qui donne un point d'appui pour l'ensemble des départements qui continuent de se battre pour le retour à 4 jours. A Tarnos, dans les Landes, les personnels se sont mobilisés avec le SNUDI-FO 40 et ont obtenu satisfaction.

Le BN rappelle que l'Etat annonce la fin des aides péri-éducatives pour les communes à 4,5 jours à la rentrée 2025.

Kits Jeux olympiques

La distribution des « Kits JO » pour les écoles élémentaires a débuté et met en colère les personnels. Si 16 millions d'euros sont dégagés pour la propagande du gouvernement Macron-Attal, alors il y a de l'argent pour répondre aux revendications. Dans le Tarn, le SNUDI-FO 81 appelle à déposer les kits à la DSDEN 81 le 24 avril avec l'ensemble des revendications des personnels. Comme l'écrit une collègue directrice de l'Ain dans un courrier du : « *Partout sur le terrain, de nombreux enseignants se questionnent, et ne peuvent se soumettre à obéir aux ordres de l'exécutif, comme de bons petits soldats. Cette manœuvre politique va à l'encontre des valeurs d'une école publique, laïque et gratuite qui ne doit pas devenir le relais d'idéologies politiques.* » Elle pose aussi la question de la responsabilité de la gestion de l'argent à distribuer aux élèves par les personnels. Le BN rappelle que, dans le cadre de leur liberté pédagogique, les personnels ne sont pas tenus de distribuer ces kits à leurs élèves. A Toulouse, les directeurs d'école s'organisent pour remettre ces kits aux circonscriptions.

Expérimentation marseillaise

Informé que 82 écoles marseillaises sur 470 ont désormais intégré l'expérimentation Macron en bénéficiant de moyens pédagogiques et budgétaires particuliers, au détriment des autres écoles et en toute opacité, le BN mandate le SN pour intervenir auprès du ministère afin d'obtenir tous les renseignements sur ces répartitions.

Le BN réaffirme sa revendication d'abandon de l'expérimentation Macron à Marseille comme ailleurs, avec sa généralisation à travers le CNR-NEFLE. Le BN continue de revendiquer la mise à disposition de tous les moyens nécessaires pour que les écoles et les établissements puissent fonctionner, le retour au cadre national et l'arrêt des profilages des postes.

Accueil des élèves de seconde dans les écoles : Stages 2GT

Un décret instaure pour les élèves de seconde générale et technologique une nouvelle obligation :
- soit une séquence d'observation en milieu professionnel de deux semaines en fin d'année scolaire
- soit un stage SNU

Dans plusieurs départements, les DASEN ont la responsabilité de "placer" ces jeunes en entreprise ou en SNU. En collaboration avec le MEDEF, ces DASEN sollicitent les écoles pour l'accueil de ces élèves.

Le BN estime que le gouvernement poursuit ainsi l'objectif de généralisation du SNU d'une part, et d'autre part de dilution du manque de moyens dans les lycées dans ces périodes de Baccalauréat. Cet accueil va imposer du travail supplémentaire et de nouvelles responsabilités pour les directeurs, mais aussi pour les adjoints.

Pour le BN, la place de ces élèves n'est ni dans les écoles, ni en entreprise, ni au SNU. Leur place est dans leur établissement avec leurs enseignants.

Le BN revendique l'abandon de ce décret et l'abandon du SNU.

Défense des dossiers individuels (mouvement, temps partiels, recours...)

Le BN constate que les résultats des mutations interdépartementales sont de plus en plus catastrophiques. Il refuse que le gouvernement profite notamment de cette situation pour proposer aux PE volontaires d'aller enseigner dans le second degré.

Malgré le contexte de la loi de 2019 ayant fait disparaître les principales prérogatives des CAPD et bien que les consignes ministérielles soient plus contraignantes cette année, le BN invite les syndicats départementaux à défendre pied à pied tous les dossiers individuels des collègues, même ceux qui n'entrent pas dans le cadre imposé : mouvement intra, dossiers d'exeat-ineat, demandes de temps partiels.

Les CAPD de recours (demandes de temps partiels, détachements, disponibilité...) doivent se tenir avant la fin de l'année scolaire. Le BN invite les syndicats départementaux à saisir le SN en cas de difficulté ou besoin d'aide.

Le BN mandate le SN pour défendre tous les recours et demandes d'exeat-ineat transmis par les syndicats départementaux lors des audiences prévues avec le ministère.

Elections - Syndicalisation

Avec le CCN, le BN invite les syndicats départementaux « à rester mobilisé pour la réussite des élections professionnelles dans les TPE et dans les chambres d'agriculture ».

Le BN invite les syndicats départementaux à continuer la campagne de syndicalisation, en s'appuyant sur nos initiatives et les mobilisations engagées.

Résolution adoptée à 32 voix pour et 8 abstentions